

N° 010 - 04 - 25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animation Seniors
Tel : 04.66.52.98.96
Réf : CR/JR/RB/CD

OBJET : Animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers – Association « DUO 2 CŒURS »

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20_02_09 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 18 juin 2020 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la nécessité de recourir à la prestation d'animation musicale de l'association « DUO 2 CŒURS » ;

Considérant la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par l'association « DUO 2 CŒURS » ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'association « DUO 2 CŒURS », représentée par Sylvie ROBERT et domiciliée 160 ruelle des Monèdes, 07 460 Saint Paul le Jeune, est retenue au titre de la présente prestation pour un montant de 100 euros TTC.

ARTICLE 2 :

Un contrat sera signé avec l'association « DUO 2 CŒURS » pour sa prestation d'animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers prévue le mercredi 07 mai 2025.

ARTICLE 3 :

Le montant global de la prestation s'élève à la somme de **100 € TTC**.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le - 7 AVR. 2025



Le Président du CCAS
Maire d'Alès
Président d'Alès Agglomération
Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENQ